

# PROCES-VERBAL

## DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 29 JUIN 2016 HOTEL DE VILLE, BEX

---

**Présidence** : Madame Valentine Moreillon

**Excusés** : Mmes Claudia Rochat et Anna Russo ainsi que MM. Denis Aviolat, Bertrand Burnier et Nicolas Pfund

**Sans excuse** : Mme Paola Conte et M. Grégoire Rapaz

---

Après les salutations d'usage et l'appel, la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à une large majorité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
3. RAPPORT DES COMMISSIONS
  - 3.1 sur le préavis no 2016/07 concernant l'indemnisation de la Municipalité et des membres du Conseil communal pour la législature 2016 - 2021  
Rapporteur pour la commission des finances Mme A. Bielman
4. EXAMEN DE LA GESTION ET DES COMPTES 2015
  - a) Rapport de la commission de gestion
  - b) Réponses de la Municipalité aux vœux et observations
  - c) Examen des motions en suspens
  - d) Rapport de la commission des finances
  - e) Approbation des comptes
5. POSTULAT DES GROUPES OUVERTURE ET SOCIALISTE INTITULE « MON JARDIN, C'EST LE TIEN !  
CREATION D'ESPACES LIBRES OUVERTS AU PUBLIC ET DE JARDINS POTAGERS PARTAGES, A BEX
6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

## **1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

Madame la Présidente V. Moreillon informe l'assemblée avoir participé durant le week-end de Pentecôte à un séjour à Tuttlingen qui a organisé avec brio un tournoi des villes jumelées destiné à des juniors C. Bex s'est brillamment classé 2<sup>ème</sup>.

Elle a participé à la soirée du Muguet, au culte d'installation de M. le Pasteur Küng, à la réception des jeunes citoyens, à la sortie des anciens présidents réunissant près d'une trentaine de personnes et à la fête des réfugiés et participera encore à la cérémonie des promotions scolaires et au souper de passation des pouvoirs.

Elle précise encore avoir reçu un courrier de Mme P. Conte et de MM. G. Rapaz et J.-L. Simeon faisant part de leur renonciation à leur élection pour la nouvelle législature pour des raisons personnelles et/ou professionnelles et donne lecture de la lettre de Monsieur Ch. Simeon qui renonce également à son élection pour la nouvelle législature.

Enfin, elle précise avoir reçu le courrier de la Municipalité accompagnant les comptes 2015, le rapport de gestion 2015 et la réponse aux vœux.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

## **3. RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **3.1 Sur le préavis no 2016/07 concernant l'indemnisation de la Municipalité et des membres du Conseil communal pour la législature 2016 - 2021**

Madame la Conseillère A. Bielman donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des amendements proposés dans son rapport par la commission des finances. L'amendement 1 est accepté à une large majorité. L'amendement 2 est accepté à une large majorité. L'amendement 3 est accepté à une large majorité.

Il est ensuite passé au vote des conclusions amendées du préavis. Le Conseil communal décide, à une large majorité et 2 abstentions :

- de fixer les indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 comme suit :

	<i>Syndic</i>	<i>Municipaux</i>
Traitements annuels fixes	Fr. 75'600.--	Fr. 32'400.--
Indemnités fixes pour frais	Fr. 10'800.--	Fr. 4'800.--
Indemnités kilométriques	Fr. 0.70	

- de fixer les montants des indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021 comme suit :

Membres du Conseil	Fr. 30.-- la séance
Président(e) du Conseil	Fr. 4'000.-- par mandat
Secrétaire du Conseil	Fr. 535.-- la séance et Fr. 35.-- l'heure pour autres prestations
Huissier(ère)	Fr. 3'200.-- par année civile
Secrétaire du bureau électoral	Fr. 200.-- par scrutin
Rapport commissions ordi + finances s/objet	Fr. 100.-- par rapport
Rapport annuel commission gestion	Fr. 200.--
Rapport commission finances (budget)	Fr. 200.--
Rapport commission des finances (comptes)	Fr. 200.--
Président(e) de la commission des finances	Fr. 50.-- par séance
Président(e) de la commission de gestion	Fr. 50.-- par séance
Membres des commissions	Fr. 30.-- la séance Fr. 100.-- la demi-journée Fr. 200.-- la journée
membres du bureau du Conseil	Fr. 30.-- la séance
amende	Double jeton de présence (Fr. 60.--)

#### **4. EXAMEN DE LA GESTION ET DES COMPTES 2015**

La Présidente demande à Madame la Conseillère M. Kohli de prendre place à la table des rapporteurs.

##### **a) Rapport de la commission de gestion**

Chaque conseiller ayant reçu un exemplaire du rapport de la commission de gestion, il est décidé de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

##### **b) Réponses de la Municipalité aux vœux et observations**

###### Observation no 1 :

*"La Coges demande qu'à l'avenir les préavis traitant de la rétribution des municipaux soient présentés au dernier Conseil de l'année précédant les élections, afin que nos futurs élus aient pleinement connaissance des tarifs."*

Madame la Présidente V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

*"Les derniers préavis déposés sont conformes l'art. 16 al. 2 LC qui prévoit simplement que la décision relative aux indemnités du syndic et des membres de la municipalité est prise, en principe, une fois au moins par législature."*

Madame la Conseillère M. Kohli estime qu'un délai plus conséquent est important car il n'est pas facile pour les futurs municipaux de s'engager avant de savoir.

Monsieur le Syndic estime qu'il serait plus pertinent de le faire en été afin de passer les décisions au budget.

Madame la Conseillère M. Kohli précise qu'il ne s'agit pas d'une question de salaire mais bien de taux d'engagement.

Madame la Conseillère A. Bielman relève que l'observation parle de tarif mais pas de taux.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse à l'observation no 1 à une large majorité.**

Observation no 2 :

*"La Coges demande que le cahier des charges des concierges soit remis à jour rapidement et qu'il fasse dorénavant partie intégrante des contrats des concierges, aussi bien pour les anciens que les nouveaux contrats."*

Madame la Présidente V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

*"La Municipalité prend bonne note de cette observation à laquelle elle s'engage à donner une suite favorable."*

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse à l'observation no 2 à l'unanimité.**

Observation no 3 :

*"La Coges demande une nouvelle fois que les horaires des concierges soient revus, sous forme de travail en équipe, afin qu'il y ait une surveillance de nos installations jusqu'à leur fermeture, soit 22h00 pour les centres sportifs. Ce changement pourrait intervenir dans le cadre de l'établissement des nouveaux cahiers des charges."*

Madame la Présidente V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

*"Cette adaptation est intimement liée à la réalisation du vœu no 1, qui déterminera la mesure dans laquelle cette observation pourra être prise en compte."*

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise qu'il y aurait lieu de demander au groupe des concierges de faire la surveillance des halls de 18h.00 à 22h.00 tous les jours ce qui correspond à un emploi à temps plein. Peut-être donc qu'un engagement sera nécessaire alors qu'il s'agit uniquement de surveillance. Il estime que les sociétés peuvent donner rendez-vous à leurs membres et refermer derrière eux.

Monsieur le Conseiller F. Diaz estime qu'il n'est pas du ressort des sociétés de gérer les retards éventuels de leurs membres et la surveillance des lieux.

Madame la Conseillère P. Hediger pense qu'il est possible de faire des équipes qui peuvent procéder aux nettoyages même en présence des sportifs. Les sociétés sont demandeuses et cela permettrait également de gérer la fermeture du terrain multisports de la Servanne sans l'intervention de la police.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Vilallon pense qu'il n'y a pas lieu de débattre maintenant. Elle propose d'attendre le rapport Wetrok et de discuter à ce moment-là.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse à l'observation no 3 par 27 oui, 1 non et 4 abstentions.**

Observation no 4 :

*"La Coges demande que la résolution du débit d'eau dans les douches du tennis soit entreprise dans les meilleurs délais."*

Madame la Présidente V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

*"Le Municipal responsable des bâtiments s'est vu confier le soin de régler ce problème récurrent et de mandater une entreprise spécialisée à cet effet."*

Monsieur le Conseiller M. Mundler souhaite savoir ce que l'on entend par résolution du débit d'eau.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise qu'il n'a pas attendu pour prendre l'initiative de régler cette affaire et que c'est d'ailleurs la 4ème fois cette année qu'il s'en occupe. La pression est faible principalement dans le vestiaire des hommes et un état des lieux a été demandé à une entreprise spécialisée. Il est à rappeler que nous sommes en présence d'un bâtiment Minergie et, dans le cadre d'économie d'énergie, le réglage du débit d'eau dans les douches est calculé pour économiser l'eau chaude. Il se trouve que le pommeau de douche a été changé par le tennis et qu'il n'était pas adapté au débit d'eau. Le cas est donc réglé.

Madame la Conseillère M. Kohli trouve dommage d'être en présence d'un bâtiment neuf où il n'est pas possible de se doucher.

Madame la Conseillère V. Moret pense que les hommes sont peut-être plus gourmands en eau !

Madame la Conseillère M. Kohli précise que le problème n'est pas réglé puisque les hommes se douchent dans le vestiaire des dames s'ils sont libres.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse à l'observation no 4 par 26 oui, 17 non et 4 abstentions.**

Observation no 5 :

*"La Coges demande qu'à l'avenir lors d'un nouveau projet d'importance, que ce soit pour l'art, la culture, le sport, etc. les sociétés utilisatrices soient conviées pour l'établissement du cahier des charges."*

Madame la Présidente V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

*"La Municipalité prend bonne note de cette observation et veillera à en tenir compte dans la mesure du possible."*

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse à l'observation no 5 à l'unanimité.**

Observation no 6 :

*"Nous demandons qu'un bilan soit communiqué officiellement sous format papier à l'ensemble du Conseil avec les résultats financiers à la fin de chaque préavis abouti."*

Madame la Présidente V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

*"Les renseignements désirés se trouvent chaque année dans le fascicule des comptes annuels. Pour l'année 2015, voir les pages 78 à 83."*

Madame la Conseillère A. Bielman estime qu'il serait bon d'avoir ces informations peu après la fin des travaux. La réponse de la Municipalité ne la satisfait qu'à moitié.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise que certaines entreprises tardent à rendre leur facture. La situation pourrait donc être donnée mais sans toutes les factures. Il propose donc d'attendre la lecture des comptes chaque année.

Madame la Conseillère M. Kohli rappelle qu'on ne sait pas si le préavis est bouclé ou pas.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT prend note de l'observation et essaiera de donner les informations au fur et à mesure. Il relève d'ailleurs que la commission de gestion avait déjà fait cette remarque il y a quelques années.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal refuse la réponse à l'observation no 6 par 17 oui, 29 non et 4 abstentions.**

Voeu no 1 :

*"La Coges demande qu'une étude complète (Wetrok) soit réalisée pour l'ensemble des bâtiments communaux."*

Madame la Présidente V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

*"La Municipalité est favorable à cette demande et mandatera prochainement une entreprise spécialisée."*

Monsieur le Conseiller Ph. Sarda donne son accord pour la maison Wetrok mais souhaite qu'une entreprise de nettoyages donne également son avis.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon demande de faire attention à qui on choisit.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT estime que l'avis de la maison Wetrok est suffisant mais demandera, et paiera, deux études si le Conseil le souhaite.

Monsieur le Conseiller P. Echenard estime qu'il s'agit simplement d'avoir deux regards et qu'il n'est pas question de prix.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 1 à une large majorité.**

Vœu no 2 :

*"La Coges demande que la Municipalité se penche sérieusement sur l'avenir de notre office du tourisme, ainsi que sur la taxe pour les résidences secondaires, afin de défendre au mieux notre belle commune."*

Madame la Présidente V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

*"La Municipalité prendra en compte cette demande dans le cadre de la révision en cours de la convention liant la Commune, l'Office du tourisme de Bex et Villars Tourisme pour la gestion du point i. L'introduction d'une taxe sur les résidences secondaires sera examinée en parallèle."*

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 2 à l'unanimité.**

Vœu no 3 :

*"La Coges demande que la Municipalité se renseigne dans les meilleurs délais des risques encourus par le cautionnement en faveur de la Fondation des Mines de Sel, afin que l'impôt sur les divertissements puisse être aboli."*

Madame la Présidente V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

*"La Municipalité est constamment renseignée sur les risques courus par la Commune de Bex par son cautionnement de 1,2 millions délivré en faveur de la Fondation des Mines de Sel puisque la Syndic est membre du conseil de cette Fondation."*

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 3 à une large majorité.**

Vœu no 4 :

*"La Coges pense qu'il serait judicieux, afin de connaître l'état d'avancement de chaque commission, qu'un rapport soit fait pour le rapport de gestion de la Municipalité."*

Madame la Présidente V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

*"Le principe de base de toute commission consultative municipale est d'assister la Municipalité dans sa prise de décisions, de lui fournir des préavis sur des objets particuliers ou plus généraux dans le domaine pour lequel elle a été mise sur pied. Si certaines de ces commissions sont plus visibles que d'autres, notamment en organisant des manifestations, et sont ainsi en mesure de fournir un rapport d'activité susceptible d'être rendu public avec l'aval de la Municipalité, la généralisation de tels rapports ne se justifie pas et ne peut en aucun cas être exigé."*

Madame la Conseillère A. Bielman ne comprend pas pourquoi une commission municipale ne peut pas expliquer son travail même sur une demi-page.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal refuse la réponse au vœu no 4 à une large majorité.**

Monsieur le Syndic P. Rochat prend note de la décision du Conseil communal mais rappelle qu'une commission municipale ne rapporte qu'à la Municipalité.

**c) Examen des motions en suspens**

La liste des motions laissées en suspens est ensuite passée en revue :

- 1) Motion François Meili, du 2 mai 2007, concernant la route industrielle DP1046 entre la carrosserie anciennement Jeampierre et le passage sous-voies des CFF. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.**
- 2) Motion Pierre Carminati du 27 juin 2007, concernant la route qui va de Vasselin à la Pâtissière. Madame la Conseillère C. Cosandey veut savoir ce qui a été fait. Elle propose de ne pas classer la motion. **Le Conseil communal refuse le classement de la motion à une large majorité.**
- 3) Motion Christophe Simeon, du 1er décembre 2010, intitulée "Motion pour l'adaptation du Stand de Vauvrisse en refuge communal". Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise qu'un préavis pour la réfection de la toiture a été refusé par la Municipalité, l'idée étant de pousser la réflexion pour un projet d'ensemble. Il regrette cette situation car il aurait été utile de faire le toit et d'avoir ainsi le temps pour réfléchir à la réfection intérieure. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à une large majorité.**
- 4) Motion Marielle Kohli, du 21 septembre 2011, intitulée "Développement d'une nouvelle déchetterie". **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.**
- 5) Motion Annelise Cretton du 27 juin 2012 intitulée "Office du tourisme". Madame la Conseillère A. Cretton propose de ne classer cette motion qu'une fois que l'office du tourisme sera situé à la gare. Madame la Conseillère S. Moesching-Hubert s'étonne que l'office du tourisme soit en vacances en pleine saison. Monsieur le Municipal D. Hediger explique les déboires rencontrés par ce projet (hésitations sur la construction d'un WC, ouverture en commun avec le nouveau propriétaire du kiosque qui a voulu renégocier, ...). La solution intermédiaire a été de placer le point I dans le bar du Cèdre jusqu'au déménagement qui devrait se faire autour du 15 août prochain. Il précise encore que la Municipalité n'a que peu de pouvoir dans ce dossier, l'affaire étant gérée par l'office du tourisme. Monsieur le Conseiller B. Guérin demande si les travaux de construction d'un WC ont bien été annulés. Il lui est confirmé que oui. **Le Conseil communal refuse le classement de la motion à une large majorité.**
- 6) Motion du groupe Avançons du 25 septembre 2013 intitulée "Un chemin pédestre pour la Châtel". **Le Conseil communal accepte le classement de la motion à une large majorité.**
- 7) Postulat du groupe Avançons du 29 octobre 2014 intitulé "Pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita". **Le conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.**
- 8) Postulat du groupe Socialiste du 3 décembre 2014 intitulé "Des routes communales mieux sécurisées". **Le Conseil communal accepte le classement du postulat à une large majorité.**
- 9) Postulat du groupe Avançons du 6 mai 2015 intitulé "Eclairage public au bas du Châtel". **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à une large majorité.**



10) Motion François Gillard du 23 juin 2015 intitulée "La circulation dans notre hameau des Dévens". Monsieur le Conseiller F. Gillard précise qu'il ne s'agit pas seulement de vitesse mais surtout d'augmentation du trafic et qu'instaurer des contrôles n'est pas suffisant. Il relève que ce que les habitants des Dévens souhaitent est un temps de parole et d'échange avec la Municipalité. Monsieur le Conseiller E. Maendly précise que l'entrée de localité sur la route des Dévens n'est pas marquée. Monsieur le Municipal D. Hediger s'engage à rencontrer le groupe d'habitants qui le souhaite et se réjouit d'entendre que l'unité est retrouvée après l'opposition d'habitants contre la pose de ralentisseurs en 2011. Le trafic a effectivement augmenté suite aux travaux sur la route de Villars mais l'installation d'un radar sympathique est une mesure intelligente et utile et peut très bien fonctionner dans le sens montant. Il est par contre plus difficile de trouver des solutions sur les segments de routes resserrés. Monsieur le Conseiller P. Devanthery estime qu'il n'y a pas de solutions actuellement puisque même les GPS font passer les véhicules par là en direction de Villars. Il faudra donc faire avec. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité par 31 oui, 15 non et 4 abstentions.**

#### **d) Rapport de la commission des finances**

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture du rapport de la commission des finances sur les comptes 2015.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant.

#### **e) Approbation des comptes**

##### **Chapitre 1**

**Accepté**

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

##### **Chapitre 2**

**Accepté**

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

##### **Chapitre 3**

**Accepté**

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

##### **Chapitre 4**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller E. Maendly trouve dommage, au vu du montant porté au compte 430.3142, qu'il n'y ait pas eu plus d'informations sur les travaux de Vasselín dans le rapport de gestion.

Madame la Conseillère C. Cosandey demande où on en est dans le remplacement de l'éclairage public et ceci en relation avec le compte 431.3143.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que le remplacement a lieu à raison d'un tiers par année.

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller E. Maendly est surpris de la nette diminution des produits du compte 461.4341.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que les constructions ont été plus petites que par le passé et qu'il y a eu même passablement de remboursement.

Monsieur le Conseiller E. Maendly estime qu'en 2015 ont était encore dans le grand boum.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz ne peut que répéter qu'il y a eu beaucoup d'encaissements en 2014 et malheureusement beaucoup de remboursements en 2015.

## **Chapitre 5**

**Accepté**

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon confirme que le canton ne verse des subsides que pour les requérants d'asile et non pas pour les réfugiés politiques.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise qu'une demande a été formulée auprès du Conseil d'Etat pour obtenir les mêmes subventions scolaires mais la réponse est clairement négative. La Municipalité s'est donc approchée de l'Union des Communes Vaudoises pour obtenir un appui.

## **Chapitre 6**

**Accepté**

## **Chapitre 7**

**Accepté**

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture de la remarque de la commission des finances.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon tient à préciser que la participation à l'Arasape ne se calcule pas uniquement sur le nombre de personnes mais aussi sur la consommation. Pour rappel, la commune de Bex est inscrite dans un réseau de 18 communes et le financement est versé dans un pot commun.

## **Chapitre 8**

**Accepté**

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture de la remarque de la commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**A l'unanimité de ses membres, le Conseil communal**

- **accepte le rapport de gestion de l'exercice 2015 donnant ainsi décharge à la Municipalité.**
- **accepte le rapport de la commission des finances donnant ainsi décharge à ses membres de leur mandat;**
- **accepte les comptes communaux 2015 tels que présentés.**

**5. POSTULAT COMMUN DU GROUPE OUVERTURE ET DU GROUPE SOCIALISTE INTITULE « MON JARDIN, C'EST LE TIEN! CREATION D'ESPACES LIBRES OUVERTS AU PUBLIC ET DE JARDINS POTAGERS PARTAGES A BEX »**

Madame la Conseillère J. Warpelin donne lecture du texte du postulat, qui est retranscrit ci-dessous :

*"Sous le patronage du conseiller fédéral Alain Berset, une campagne nationale intitulée "Année du jardin 2016, Espace de rencontres" vise la préservation et le développement d'espaces ouverts. L'idée qui la sous-tend est d'attirer l'attention de tout un chacun sur l'importance que revêt une densification urbaine de qualité. Le monde politique a un rôle stratégique crucial à jouer en matière de préservation, de création et de conservation d'espaces accessibles à tous. Il existe un mouvement mondial qui a pris ses racines en Angleterre qui se nomme "Incroyable Comestible" ou "Nourriture à partager", dont vous pouvez voir le projet qu'ils ont réalisé sur internet. Cette tendance a été accentuée par l'apparition du film "Demain", pour ceux qui l'ont vu.*

*Les zones ouvertes au public, à savoir les parcs et autres espaces tels que des potagers exploités collectivement par les habitants, concourent à la qualité de la vie et de l'habitat ainsi qu'à la biodiversité. La création et la préservation de semblables espaces à Bex envisagés dans une optique participative, permettront de favoriser les échanges sociaux et de promouvoir la connaissance de la nature. Nous pourrions imaginer de faire dans les pots suspendus ou dans des bacs rehaussés le long des avenues, dans les cours ou encore autour des fontaines. La qualité de vie de la population s'en trouvera accrue.*

*La création de potagers communautaires exploités dans le respect du développement durable, mais aussi la sensibilisation des enfants et des jeunes à cette dimension de la vie, sera propice à une meilleure connaissance des produits de proximité tout en favorisant la mixité sociale. En préservant et restaurant les écosystèmes, nous pouvons enrayer et inverser le processus de dégradation des biotopes et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.*

*Pour toutes ces raisons, nous demandons à la Municipalité ainsi qu'aux services concernés de dresser un inventaire des emplacements susceptibles d'être utilisés pour créer des espaces verts, des jardins et/ou des zones à partager. Ce mouvement pourrait aussi faire l'objet d'une petite médiatisation pour son lancement et permettrait à notre beau village de donner une image positive qui reflète la mentalité de ses habitants et s'inscrire sur le site internet "lesincroyabescomestibles.ch". A cette fin, les responsables du programme Agenda21 et de l'association Equiterre se tiennent à notre disposition pour nous accompagner dans cette démarche. Ils proposent leur aide au niveau de l'établissement des conditions et règlements, en d'autres termes une charte, applicables aux potagers urbains. Ils sont également prêts à se déplacer pour nous présenter de tels projets.*

*Nous remercions les Conseillères et Conseillers qui soutiendront ce postulat commun ainsi que l'approbation de notre Municipalité pour l'accueil favorable qu'elle lui réservera.*

*Pour le groupe Ouverture  
Pour le parti socialiste*

*J. Warpelin  
V. Moret"*

Madame la Présidente V. Moreillon informe l'assemblée que ce postulat est recevable.

Monsieur le Syndic P. Rochat conçoit ce genre d'action au centre de Chicago mais moins dans une zone rurale telle que la nôtre et encourage le Conseil à ne pas partir dans cette direction même si l'idée est tout à fait louable.

Madame la Conseillère C. Guerin pense que l'idée pourrait être intéressante sur le fond mais se demande s'il s'agit vraiment d'un travail à faire par la Municipalité. Elle estime qu'à partir du moment où ce sont des privés qui vont s'en occuper il appartient à chaque groupe de citoyens intéressés de signer la charte et de faire part du projet à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller P. Droz revient sur l'initiative en cours de l'EPER s'agissant de l'utilisation du jardin à la cure où chacun peut participer. Il propose de soutenir ce projet avant de créer autre chose.

Madame la Conseillère V. Moret précise qu'il ne s'agit pas de faire d'immenses jardins à tous les coins de rue mais bien de réunir les habitants des quartiers.

Monsieur le Conseiller Ch. Roesler reconnaît qu'il est vrai qu'il y a beaucoup de nouveaux immeubles et que quelque chose pourrait être fait. Néanmoins, il pense qu'il serait bon d'agrandir les jardins communautaires à côté de l'aérodrome.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon précise que l'EPER a mis en place ces jardins dans un but d'intégration des migrants et qu'il n'est pas à disposition de tout un chacun. Ces migrants sèment, plantent, cultivent et récoltent leur propre production. Elle pense qu'un bac posé dans un petit coin permettrait des moments conviviaux entre habitants.

Madame la Conseillère J. Warpelin prend pour exemple les jardins partagés à Vevey qui est une ville à l'avant-garde. Elle demande simplement qu'un inventaire des lieux possibles soit fait.

Madame la Conseillère E. Comte pense qu'il serait intéressant de voir avec les propriétaires des immeubles.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. 12 membres au moins le demandant, le texte est renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité.

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur le Municipal Ch. Simeon revient sur un article de presse mentionnant que le préavis de la salle multiculturelle serait finalisé. Il confirme avoir travaillé dans ce sens en finalisant la convention et la grille de tarification avec l'idée de faire voter l'ensemble du projet. Malheureusement, son projet de préavis n'a pas été retenu en séance de Municipalité.

En ce qui concerne les travaux de la cuisine de l'Hôtel de Ville, il est déçu qu'ils ne soient pas réalisés cet été. En effet, le tenancier a demandé le report des travaux afin d'avoir du temps pour tenter d'obtenir d'autres modifications que celles prévues.

Monsieur le Municipal P. Dubois relève que le passage de la Route Lyrique a eu un excellent succès ainsi d'ailleurs que la Fête de la musique. Il invite l'assemblée au vernissage des ateliers de Solalex dimanche prochain à 17h.00.

## **6. VCEUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

Madame la Conseillère A. Bielman demande des nouvelles du dossier du parcours culturel car la commission municipale a rendu son travail depuis quelques temps déjà.

Elle déplore également, au nom du groupe Ouverture, que le rapport de gestion de la Municipalité ne mentionne rien en relation avec le tourisme.

Monsieur le Conseiller E. Maendly souhaite qu'il soit demandé au BVB de remettre un abri à l'arrêt de la place du Marché.

Monsieur le Conseiller P. Droz se fait le porte-parole des riverains de la route de Rivarotte qui s'inquiètent du fait qu'il n'y aura plus de places de stationnement sur la route.

Madame la Conseillère C. Cosandey demande si le mur de grimpe sera réalisé cet été au collège de la Cible.

Madame la Conseillère V. Moret trouve regrettable que le préavis pour la salle multiculturelle ait été balayé par la Municipalité.

Madame la Conseillère M. Marsden demande pour quelles raisons il n'y pas de point d'eau sur le terrain multisports de la Servanne et les toilettes extérieures restent fermées à clé.

Elle demande également des informations sur les tables de ping-pong qui ne sont toujours pas installées au Pré de la Cible.

Enfin, elle fait mention d'échanges relevés sur les réseaux sociaux au sujet du mauvais état du cabanon du parc Robinson et des nombreux détritiques qui jonchent régulièrement le sol. Serait-il possible de demander au responsable du Minot d'aller sur place discuter avec les jeunes.

Monsieur le Conseiller M. Mundler souhaite que la sécurité du cheminement sur la route de l'Infirmier entre l'EMS et le pont de la Croisette soit améliorée par un éventuel élargissement afin de faciliter le passage des chaises roulantes et/ou des déambulateurs.

Monsieur le Conseiller P. Devanthery rappelle à Monsieur le Syndic qu'il avait promis de faire en sorte que le dividende FMA soit augmenté. Or, il est toujours de 5%.

Il émet également le vœu que soit communiqué aux conseillers le plan de remboursement des emprunts.

Monsieur le Conseiller P. Athanasiadès a constaté qu'un petit mètre carré de terrain au pied d'un tableau électrique n'avait pas été remis en état au chemin du Crétel. Serait-il possible d'intervenir auprès du propriétaire?

Madame la Conseillère J. Warpelin rappelle qu'un chapitre sur la Cité de l'énergie dans le rapport de gestion de la Municipalité avait été demandé.

Monsieur le Conseiller Ph. Sarda demande s'il existe un inventaire du patrimoine du village.

Il précise également que le nom de Monsieur le Conseiller F. Meili manque dans les membres de la commission des finances reportés dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Madame la Conseillère S. Moesching-Hubert demande si la Municipalité s'est penchée sur un système de valorisation de l'eau du robinet.

Elle tient également à remercier au nom de l'ensemble des riverains de la route de Rivarotte les personnes qui ont arrosé régulièrement la route pour enlever la poussière pendant les travaux.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry demande pourquoi la limitation de parcage à 5 heures au chemin de Boton est également valable le samedi.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon demande s'il est prévu un aménagement de la traversée du hameau du Chêne, éventuellement par une alternance entre la montée et la descente.

### Réponses

Monsieur le Syndic P. Rochat renvoie Madame la Conseillère A. Bielman au rapport annuel de l'Office du tourisme puisque l'ensemble de la gestion du tourisme est confié à cet organisme. La commune n'a qu'un représentant au sein du comité.

Il précise à Monsieur le Conseiller E. Maendly que l'abri BVB a été enlevé à la demande de la Municipalité car il était en très mauvais état. Le remplacement a été demandé à plusieurs reprises pour finalement apprendre qu'il appartenait à la commune de le changer. Ce sera donc fait d'ici cet automne.

Il confirme à Monsieur le Conseiller P. Droz qu'il n'y aura effectivement pas de places de parc le long de la route de Rivarotte et qu'il n'est pas possible de créer des places privées pour les personnes exerçant une activité professionnelle. Il leur appartient de faire le nécessaire pour trouver des solutions.

Il précise à Madame la Conseillère V. Moret que la discussion a été longue au sujet du préavis de la salle multiculturelle avant qu'une décision ne soit prise.

Il informe Madame la Conseillère M. Marsden qu'un projet est en cours pour installer une fontaine à côté de la douche au terrain multisports de la Servanne.

Il précise à Monsieur le Conseiller P. Devanthery ne pas avoir oublié sa promesse au sujet du dividende FMA. Néanmoins, au vu des difficultés liées à la baisse du prix du courant, les FMA doivent être prudents. En qualité de représentant de la commune, il a donc décidé de se rallier à la décision du comité.

Enfin, il confirme à Monsieur le Conseiller Ph. Sarda que l'inventaire des parcelles communales existe.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon confirme à Madame la Conseillère A. Bielman que le projet de parcours culturel avance puisque les textes sont terminés. Il était prévu d'éditer des feuillets dépliant mais finalement ce sera des fascicules et qui dit changement de format dit changement de prix. De nouvelles discussions sont donc en cours et le lancement est reporté d'un an.

Il informe Madame la Conseillère C. Cosandey qu'un courrier a été adressé cette semaine au Club Alpin pour l'informer qu'il ne sera pas mobilisé pour des démarches administratives puisque finalement les subsides pourront être demandés par le service technique de la commune. Le mur de grimpe sera donc installé courant août et opérationnel à la rentrée scolaire.

Madame la Municipale E. Desarzens confirme à Madame la Conseillère M. Marsden que la Municipalité peine à laisser ouvert les toilettes extérieures de la Servanne en raison des dégradations. Il est dans tous les cas exclus de les ouvrir hors période scolaire.

Elle lui confirme également que le dossier des tables de ping-pong n'a pas avancé. Elle va "replanter" sur la question.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise à Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon avoir vu avec les services cantonaux qui ont proposé de faire une petite étude pour la traversée du Chêne. L'installation de feux serait une solution envisageable mais des colonnes bloqueraient le passage à la sortie dans les vignes. Il y a donc lieu de mettre dans la balance le coût d'une éventuelle modification et le peu d'accidents. A l'heure actuelle, il ne voit pas trop comment solutionner ce passage.

Monsieur le Municipal P. Dubois confirme à Madame la Conseillère J. Warpelin qu'un chapitre sur la Cité de l'énergie sera introduit dans les prochains rapports de gestion.

Il confirme à Madame la Conseillère S. Moesching-Hubert que la Municipalité réfléchi à la manière de mettre en avant la valorisation de l'eau du robinet, peut-être en offrant une carafe stylisée aux nouveaux habitants.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz rappelle à Monsieur le Conseiller P. Droz que la transformation de la route de Rivarotte a été mise à l'enquête et que les propriétaires ont été informés. Il s'agit d'un domaine public et il n'y aura donc pas de places de parc aménagées.

Il précise à Madame la Conseillère S. Moesching-Hubert que le nettoyage d'une zone de chantier fait partie des obligations de l'entreprise mandatée mais reconnaît que cela a été très bien fait.


Il informe Madame la Conseillère M. Marsden que des ordres sont régulièrement donnés pour mieux surveiller l'entretien du parc Robinson. Néanmoins, la décision a été prise d'enlever le cabanon, de le nettoyer et de le placer au Foyer. Un jeu sera installé à sa place au parc Robinson.

Il précise à Monsieur le Conseiller M. Mundler avoir anticipé sa requête et qu'un dossier est actuellement en consultation au canton pour l'amélioration du cheminement le long de la route de l'Infirmierie.

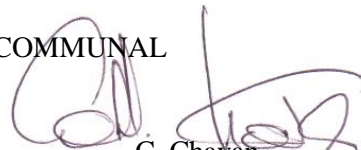
Il ira voir l'endroit à la rue du Crétel mentionné par Monsieur le Conseiller P. Athanasiadès afin de déterminer auprès de qui s'adresser pour la remise en état.

Enfin, il précise à Monsieur le Conseiller J.-O. Budry que la limitation de parcage au chemin de Boton est actuellement provisoire et à l'essai.

Madame la Présidente V. Moreillon transmet un message à l'assemblée puis elle clôt les débats à 21h.30 et convie l'assemblée à l'agape préparée à notre attention au café de l'Hôtel de Ville.

  
V. Moreillon  
Présidente

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

  
C. Chavan  
Secrétaire